

LE TRI PARTOUT, TOUT LE TEMPS, POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

En complément de ses actions visant à réduire la production de déchets (conformément à l'obligation réglementaire induit par la loi AGEC), Orléans Métropole déploie massivement le tri sur l'espace public. La collectivité entend faciliter le tri en tout lieu, hors du domicile, et capter plus efficacement l'ensemble des déchets qui peuvent être recyclés. Explications.



UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les premières installations de corbeilles de tri double-flux sont en cours sur Orléans, avec une montée en puissance progressive jusqu'à fin 2025 et début 2026.

En 2025 :

- environ 50 % du déploiement des corbeilles double-flux ciblées sur Orléans ;
- 100 % des corbeilles double-flux et 50 % des abri-bacs déployés à Fleury, Saran et Chateau
- premières installations à Olivet, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

D'ici à 2026, l'ensemble des 22 communes de la métropole sera équipé de nouveaux mobiliers de tri (corbeilles, points d'apport volontaire, abri-bacs...).

Au total, le projet prévoit l'installation de plus de 160 corbeilles double-flux, près de 50 PAV (Points d'Apport Volontaire) et plus de 160 abri-bacs.

UN INVESTISSEMENT SOUTENU PAR CITEO

Le coût global du programme s'élève à environ 850 000 €, avec un soutien financier de CITEO estimé à près de 250 000 € (environ 30 % du montant total). Cette contribution est modulable selon la typologie des équipements posés – CITEO encourage particulièrement l'installation de PAV (Points d'Apport Volontaire) pour un tri de meilleure qualité.

